

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme du premier bloc annuel s'articule autour d'un cours d'éthique et de responsabilité sociétale de l'entreprise, au cœur du projet d'enseignement de la LSM, de cours de gestion (comptabilité et diagnostic financier, marketing, séminaire de gestion) d'un cours d'économie, fondement théorique de la gestion, et de cours d'outils et de méthodes utilisés en gestion (mathématiques de gestion, statistiques et probabilités, informatique de gestion).

La suite du programme fait une large place à la formation en gestion, articulée autour des grandes fonctions de l'entreprise (marketing, finance, production, management humain) et d'approches transversales de l'entreprise (stratégie, contrôle de gestion).

Vous poursuivez également votre apprentissage de l'économie (microéconomie et macroéconomie), des méthodes quantitatives de gestion (inférence statistique, économétrie) et de l'environnement juridique de l'entreprise.

Le troisième bloc annuel est l'occasion, au travers du projet entrepreneurial et du projet de développement professionnel, d'aller à la rencontre de l'entreprise et, par ailleurs, de se projeter dans l'entreprise de demain au travers de séminaires qui questionnent les mutations sociales et la transformation digitale de notre société et de ses organisations.

Deux cours de **langues, dont l'anglais**, sont au programme de chacun des blocs annuels.



Bloc
annuel

				1	2	3
<input type="radio"/> MANG1339	Anglais 3	Jessica Degroote (coord.) Quentin Zèques	EN [q1+q2] [0h+45h] [4 Crédits]			X

○ Deuxième langue

L'étudiant-e choisit et garde la même deuxième langue durant tout son programme de bachelier.

⌘ Néerlandais

En premier bloc annuel, l'unité d'enseignement par défaut est MNEER1121 Néerlandais 1.

Au terme d'un test de positionnement, l'enseignant imposera ou pas l'inscription à l'unité d'enseignement MNEER1119 Néerlandais 1 débutant LSM.



PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

Tableau des prérequis

MANGL1235	" Anglais 2 " a comme prérequis MANGL1120 <ul style="list-style-type: none"> • MANGL1120 - Anglais 1
MANGL1339	" Anglais 3 " a comme prérequis MANGL1235 <ul style="list-style-type: none"> • MANGL1235 - Anglais 2
MDROI1210	" Droit de l'entreprise " a comme prérequis MDROI1105 <ul style="list-style-type: none"> • MDROI1105 - Sources et principes du droit
MECON1211	" Macroéconomie " a comme prérequis MECON1104 <ul style="list-style-type: none"> • MECON1104 - Economie
MECON1212	" Microéconomie " a comme prérequis MECON1104 <ul style="list-style-type: none"> • MECON1104 - Economie
MECON1312	" Economie internationale " a comme prérequis MECON1211 <ul style="list-style-type: none"> • MECON1211 - Macroéconomie
MECON1313	" Economie industrielle " a comme prérequis MECON1212 <ul style="list-style-type: none"> • MECON1212 - Microéconomie
MESPA1237	" Espagnol 2 " a comme prérequis MESPA1122 <ul style="list-style-type: none"> • MESPA1122 - Espagnol 1
MESPA1340	" Espagnol 3 " a comme prérequis MESPA1237 <ul style="list-style-type: none"> • MESPA1237 - Espagnol 2
MGEST1218	" Comptabilité et états financiers " a comme prérequis MGEST1103 <ul style="list-style-type: none"> • MGEST1103 - Comptabilité et diagnostic financier
MGEST1325	" Comptabilité et contrôle de gestion " a comme prérequis MGEST1103 <ul style="list-style-type: none"> • MGEST1103 - Comptabilité et diagnostic financier
MGEST1328	" Etudes marketing " a comme prérequis MGEST1108 <ul style="list-style-type: none"> • MGEST1108 - Marketing
MNEER1236	" Néerlandais 2 " a comme prérequis MNEER1121 OU MNEER1119 <ul style="list-style-type: none"> • MNEER1121 - Néerlandais 1 • MNEER1119

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

GESM1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu :

o Droit

○



o Sciences humaines

o MSHUM1118	Séminaire de travail universitaire	Jean-Luc Depotte	ES [q1+q2] [15h +30h] [5 Crédits] 🌐
o MSHUM1122	Ethique et RSE	Vincent Truyens	ES [q2] [30h +10h] [5 Crédits] 🌐

o Langues

o MANGL1120	Anglais 1	Erika Copriau Bruno Michiels Guy Monfort (coord.) Daniel Schoemans	ES [q1+q2] [30h +30h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-----------	---	---

o Deuxième langue

L'étudiant-e choisit et garde la même deuxième langue durant tout son programme de bachelier.

🌐 Néerlandais

o Langues

o MANG1235	Anglais 2 🇬🇧	Jessica Degroote Céline Gouverneur Daniel Schoemans Quentin Zèques (coord.)	ES [q1+q2] [0h +60h] [5 Crédits] 🌐
------------	--------------	--	--

o Deuxième langue

L'étudiant-e choisit et garde la même deuxième langue durant tout son programme de bachelier.

⌘ Néerlandais

En premier bloc annuel, l'unité d'enseignement par défaut est MNEER1121 Néerlandais 1.

Au terme d'un test de positionnement, l'enseignant imposera ou pas l'inscription à l'unité d'enseignement MNEER1119 Néerlandais 1 débutant LSM.

o MNEER1236	Néerlandais 2 🇳🇱	Erika Copriau (coord.) Bruno Michiels	NL [q1+q2] [0h +60h] [5 Crédits] 🌐
-------------	------------------	--	--

⌘ Espagnol

o MESPA1237	Espagnol 2 🇪🇸	Juan Francisco Hernandez Rodriguez (coord.)	ES [q1+q2] [0h +45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	---------------	---	--

o Sciences humaines

o MSHUM1303



GESM1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html>) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études se

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires espondverl aeignements supplémentaire

PÉDAGOGIE

Passer du secondaire à l'université, c'est faire l'expérience d'un changement : nouvelles matières, nouvelles exigences, nouvel environnement, nouvelles rencontres... Pour faciliter cette transition à l'UCLouvain FUCaM Mons, l'appui pédagogique propose une série de dispositifs à destination des étudiant-es **avant la rentrée, pendant l'année et pendant les vacances académiques** ; ainsi qu'un accompagnement individualisé.

Avant la rentrée, les étudiant-es sont invité-es à participer aux **cours préparatoires** afin de se familiariser avec l'université, les enseignant-es, les autres étudiant-es ainsi que tous les membres de la communauté universitaire. Ces cours sont aussi un bon moyen pour s'exercer à la prise de notes et faire un premier point sur sa méthode de travail ou encore remettre à jour ses connaissances disciplinaires (mathématiques, néerlandais...).

Pendant l'année, d'autres dispositifs collectifs tels que des **monitorats**, des **blocus encadrés**, des séminaires méthodologiques (gestion du temps...), etc. sont proposés. Les conseillères pédagogiques sont également disponibles pour **rencontrer individuellement les étudiant-es** et faire le point sur leur situation pour pouvoir leur apporter une **aide personnalisée** (suivi méthodologique, écoute et soutien...).

Durant l'été, l'équipe d'appui pédagogique continue d'assurer le **suivi des étudiant-es** et propose des monitorats dans des matières ayant posé problème aux étudiant-es durant l'année académique... un coup de pouce en plus vers la réussite !

Pour plus d'informations sur l'ensemble des dispositifs d'aide à la réussite organisés à l'UCLouvain FUCaM Mons, rendez-vous sur notre page : <https://uclouvain.be/fr/sites/mons/accompagnement-pedagogique.html> (<https://uclouvain.be/fr/sites/mons/accompagnement-pedagogique.html>).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>)

